

**CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE QUARTIER ET  
D'UN PARC PUBLIC AU CHEMIN DE POUSSY**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La construction du centre de quartier de Poussy a débuté en avril 2006 et son inauguration a eu lieu le 12 avril 2008. Depuis cette date, il est loué aux habitants de la commune, chaque week-end pour fêter des anniversaires ou se retrouver à l'occasion d'un repas de famille. Durant la semaine, il accueille les aînés de Vernier, les enfants des restaurants scolaires ainsi que les membres d'associations qui s'y retrouvent pour des réunions.

Nous vous rappelons qu'un crédit de CHF 2'110'000.00 avait été voté le 17 mai 2005 pour la réalisation de ce centre de quartier au chemin de Poussy (DA 181 A - Centre de quartier : CHF 1'565'000.00 - parc public : CHF 545'000.00).

Le projet étant maintenant terminé, le décompte final de cet objet présente un dépassement de CHF 31'989.15 qui, par rapport aux différents groupes de travaux mentionnés dans la DA, se ventile comme suit :

	<b>BUDGET</b>	<b>FRAIS REELS</b>	<b>ECART CHF</b>
Démolition du club des aînés de Vernier au lieu-dit « Le Signal »	12'500.00	25'092.95	+ 12'592.95
Construction du Centre de quartier	1'000'000.00	1'010'893.25	+ 10'893.25
*Honoraires (architecte, ingénieur civil, ingénieur CVSE et géomètre : CHF 125'000.00) + (architecte paysagiste : CHF 45'000.00)	170'000.00	363'600.85	+ 193'600.85
Aménagements extérieurs, canalisations et introductions : CHF 155'000.00 + Réalisation du parc : CHF 450'000.00	605'000.00	485'396.05	- 119'603.95
Frais secondaires : taxes d'assainissement, de zone de développement, SIG, etc.	85'000.00	41'950.00	- 43'050.00
Mobilier et déménagement	45'000.00	30'198.85	- 14'801.15
Divers et imprévus 2,5% (centre de quartier + parc)	46'375.00	33'564.30	- 12'810.70
<b>Total hors taxes</b>	<b>1'963'875.00</b>	<b>1'990'696.25</b>	<b>+ 26'821.25</b>
TVA 7,6%	149'254.50	151'292.90	+ 2'038.40
<b>Total TTC</b>	<b>2'113'129.50</b>	<b>2'141'989.15</b>	<b>+28'859.65</b>
Arrondi	- 3'129.50		+ 3'129.50
<b>Arrêté</b>	<b>2'110'000.00</b>	<b>2'141'989.15</b>	<b>+31'989.15</b>

\*Explication sur le dépassement des frais d'honoraires :

La pré-étude d'un montant de CHF 55'321.00 n'a pas été prévue dans le budget et le poste honoraire a été sous-estimé. Toutefois, le pourcentage honoraire sur le total des travaux (17%) est conforme au ratio usuel.

En complément aux travaux prévus dans la DA 181 A - 05.05, le Conseil administratif a souhaité la réalisation de quelques aménagements complémentaires afin d'égayer les lieux, de sécuriser les alentours, d'améliorer l'équipement intérieur ainsi que d'adapter les aménagements existants pour une utilisation par les restaurants scolaires, le tout pour un montant proche du dépassement réalisé.

Dans cette perspective, le Conseil administratif a informé la commission des bâtiments du 26 août 2008 de ces travaux et de la dépose, une fois les montants connus, d'une délibération complémentaire, soit :

	<b>TOTAL CHF</b>
Réalisation d'une fresque murale à l'intérieur du bâtiment	16'400.00
Création d'une barrière de sécurité le long de la rampe d'accès	7'200.00
Installation d'un système audio	2'300.00
Equipements, vaisselle et matériel divers pour les restaurants scolaires	3'900.00
Aménagements divers et variés (machine à café, distributeur de linge en rouleau, container extérieur, banc extérieur ainsi que du matériel pour les manifestations se déroulant à l'extérieur, soit tables pliantes, gril et bancs)	2'200.00
<b>Total TTC</b>	<b>32'000.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif

Vernier, le 21 juin 2010

---

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE QUARTIER ET  
D'UN PARC PUBLIC AU CHEMIN DE POUSSY**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la délibération du Conseil municipal de Vernier du 17 mai 2005 ouvrant un crédit de CHF 2'110'000.-- pour la réalisation d'un centre de quartier et d'un parc public au chemin de Poussy ;

vu que le total de travaux réalisés se monte à CHF 2'141'989.15 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 31'989,15 destiné à couvrir le solde des travaux exécutés pour la réalisation d'un centre de quartier et d'un parc public au chemin de Poussy ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 31'989,15 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 31'989,15 au moyen de 24 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 35.331 de 2012 à 2035.